Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-80_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 08 juin 2026

Service référent : *Services Techniques*

Objet : Marché de travaux – Projet de rénovation du Palais des congrès Louison Bobet – Avenants

L'An deux mil vingt-six, le 8 juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 juin 2026, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR,

Secrétaire de séance : Mme Pascale SALINAS

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-80_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 8 juin 2026

Délibération n°80/2026

Service référent : Services Techniques

Objet : Marché de travaux – Projet de rénovation du Palais des congrès Louison Bobet - Avenants

Rapporteur : Monsieur Serge BROSOLO, adjoint au Maire chargé des Finances, de la Commande publique et du Mécénat

Exposé :

Dans le cadre du projet de rénovation du palais des congrès Louison Bobet, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux lors de sa séance du 31 juillet 2024.

Des modifications techniques et des prestations supplémentaires sont détaillées ci-après, nécessitant leur formalisation par voie d'avenants :

Lot / Titulaire	Montant initial	N° et montant de l'avenant	Exposé
10.1 (menuiseries intérieures) – PLASSART	438'580,72 € HT	N°5 : 4'688,43 € HT	Habillage murets et plinthes supplémentaires dans les coursives de la salle polyvalente
12 (carrelage - Faïence) – AN ORIENT	155'446,91 € HT	N°2 : 3'921,98 € HT	Fourniture et pose de carreaux grès cérame dans les chambres froides Fourniture et pose d'un sol Marmoleum (loges et arrière scène)
16 (électricité CFo - CFa) – EIFFAGE	299'500,00 € HT	N°5 : 6'354,97 € HT	Remplacement de l'enveloppe en IP55 (étanche) du tableau divisionnaire de l'office

L'ensemble des avenants dont l'adoption est proposée ce jour s'élève à **14 965 € HT.**

Le montant initial du projet s'élevait à **7 110 188 € HT**. En tenant compte de l'évolution du montant alloué au marché de travaux, ce montant est revalorisé à **7 583 341 € HT** soit **+6,65%** (8.1% du marché de travaux).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ou tout autre adjoint par délégation.

Avis de la Commission : Lors de sa séance du 1er juin 2026, la Commission Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-80_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché de travaux initial,

Vu l'exposé ci-avant ;

Considérant la décision de la Commission d'appel d'offres du 26 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants présentés dans l'exposé ci-dessus et à signer tout document afférent à son exécution.

DIT que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire,

DIT que la présente délibération sera transmise aux services techniques pour exécution et la Direction des Finances et de la Commande Publique.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 09 juin 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R.A.A. : 2026
Classification actes : COMMANDE PUBLIQUE _ 1.1 Marchés publics
Publié le 10 juin 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-80_2026-DE